

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3647**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Electronique et micro informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paris-Sud - Paris 11	Président de l'université de paris XI, Recteur de l'académie, Président de l'université de Paris XI

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255m Electricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel en électronique et micro-informatique exerce des fonctions d'étude et de développement, de maintenance et de service après-vente.

Le technicien d'études suit les directives de l'ingénieur d'essais. Il travaille sur des prototypes et sur des équipements fabriqués (à l'unité ou en petite série). Il vérifie que ces matériels répondent bien aux exigences définies par le client dans le cahier des charges. Il suit une procédure de contrôle rigoureuse qui stipule les paramètres à vérifier, l'appareillage à employer, les opérations à suivre, les simulations à exécuter... Il évalue ainsi, par une série de mesures, les caractéristiques des produits, compare les résultats obtenus aux performances attendues et effectue les modifications nécessaires.

Le technicien de maintenance en électronique prévient les défaillances techniques grâce à des opérations régulières d'entretien et de contrôle (tests). En cas de panne, il intervient dans les meilleurs délais. Il établit d'abord un diagnostic puis remet le matériel en état en remplaçant les pièces défectueuses ou en modifiant les réglages, sur place ou en atelier de réparation. Après chaque intervention, il rédige un rapport. Ses observations peuvent l'amener à proposer des améliorations techniques ou la modification des installations.

Le technicien de support technique assure le service après-vente pour des produits informatiques. Il fournit une solution adaptée aux problèmes spécifiques des utilisateurs. Il peut également élaborer la documentation des programmes mis à disposition du personnel ou participer à des actions de formation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien en électronique et micro-informatique travaille dans différents secteurs industriels (automobile, informatique, télécoms...), principalement en PME-PMI.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Electronique : électronique analogique (lois et méthodes de calcul en électricité en courant continu et alternatif, optoélectronique, automatique) ; électronique numérique (conversion analogique numérique, processeurs de signaux) ; électronique de puissance (transformateurs de puissance et d'impulsions, onduleurs)
- Informatique : orientation objet (algorithmique) ; réseaux (protocole TCP/IP, programmation client/serveur) ; informatique industrielle (architecture des microprocesseurs, structure matérielle du PC, programmation des périphériques, cartes graphiques) ; technologie (lecture de plans, conception assisté par ordinateur)
- Physique (électrostatique)
- Mathématiques (utilisation du logiciel MATLAB, calcul matriciel)
- Industrialisation, connaissance de l'entreprise (répartition des différents services et fonctions dans l'entreprise, cycle de vie d'un produit, droit du travail, normalisation)
- Français : techniques de communication écrite et orale, rédaction de rapport, de compte-rendu
- Anglais technique

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Professionnels et universitaires
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		Professionnels et universitaires
En contrat de professionnalisation	X		Professionnels et universitaires
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Professionnels et universitaires

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.u-psud.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :